PRÉSIDENCE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU SÉNÉGAL

COMMUNIQUÉ

du Conseil des Ministres N°10

MERCREDI 18 MARS 2026

Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 18 mars 2026, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a fait une communication portant sur les points suivants :

CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DE KORITÉ

Le Président de la République, débutant sa communication par l'évocation du mois béni de Ramadan qui tire à sa fin, adresse ses félicitations et vœux à la Oumah islamique, à l'occasion de la célébration de la fête de Korité, prévue au cours de la présente semaine. Après avoir prié, avec l'ensemble de la Nation, pour un Sénégal prospère et solidaire dans un monde de paix, il demande au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique de veiller au déroulement adéquat des cérémonies de prières de l'Aïd El Fitr sur l'étendue du territoire national.

En outre, il demande au Gouvernement d'améliorer la fluidité de la circulation et de renforcer la sécurité des transports sur les différents axes routiers et autoroutiers.

Dans ce sillage, il présente ses condoléances les plus attristées aux familles des victimes de l'accident survenu le lundi passé sur la route nationale N° 06 entre Tambacounda et Gouloumbou, avant de souhaiter prompt rétablissement aux blessés.

Il réitère également ses directives relatives aux mesures préventives, en vue d'assurer l'approvisionnement correct du pays en hydrocarbures, denrées et produits de consommation courante, tout en maintenant la stabilité des prix.

ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ET PROGRAMMES HYDRAULIQUES

Rappelant le caractère prioritaire de l'approvisionnement en eau potable des populations, le Chef de l'Etat demande au Premier Ministre et au Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement de veiller à l'accélération de la mise en œuvre de l'ensemble des projets et programmes hydrauliques dans les centres urbains et en milieu rural. Il indique l'importance d'élaborer et de déployer un nouveau schéma directeur hydraulique, assurant à la fois une complémentarité des projets et un maillage optimal du territoire national en réseaux, ouvrages et infrastructures hydrauliques fonctionnels.

Le Président de la République engage le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement à intensifier le processus d'évaluation et de révision des délégations de service public de l'eau

potable, en veillant à la synergie des actions entre la SONES, l'OFOR et les concessionnaires, soutenue par des contrats de performance rénovés et exigeants. En outre, il souligne l'urgence de travailler à l'adaptation des règles d'organisation et de fonctionnement du sous-secteur de l'hydraulique urbaine, notamment avec la mise en service prochaine et le lancement des unités de dessalement.

Enfin, le Chef de l'Etat demande au Premier Ministre et au Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement de finaliser les études nécessaires à l'amorçage de l'exécution, avant la fin de l'année 2026, du Projet des Autoroutes de l'Eau et la révision du cadre juridique relatif au secteur de l'Eau et à sa régulation..

PRÉSERVATION DURABLE DU PATRIMOINE FORESTIER NATIONAL ET REVITALISATION DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE

Le Président de la République fait observer que les forêts, représentant une composante essentielle de la biodiversité, constituent un patrimoine national inestimable, dont la préservation appelle l'exécution d'une politique d'encadrement et de valorisation. A cet effet, il demande d'intensifier la lutte contre les trafics de bois ainsi que les efforts de reboisement, de reforestation et de classement de nouvelles forêts dans toutes les zones éco-géographiques. Dans cette dynamique, il donne instruction au Gouvernement d'élargir le spectre d'intervention, de relever le niveau des objectifs de reboisement assignés à l'Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille verte et de renforcer les ressources humaines et les moyens logistiques affectés aux directions nationales chargées des Eaux et Forêts et des Parcs nationaux.

Le Président de la République souligne l'urgence de réorganiser l'exploitation forestière, dans une perspective de renforcement de la stratégie nationale et des plans d'actions pour la conservation de la biodiversité et de définir une nouvelle politique de gouvernance des parcs nationaux visant l'entretien professionnel des espaces, la préservation de la faune et de la flore ainsi que l'amélioration de l'attrait touristique.

Pour finir, il prescrit au Ministre de l'Environnement et de la Transition écologique de prendre les dispositions en vue d'accélérer l'exécution du Plan spécial de Sauvegarde et de Valorisation de la Forêt classée de Mbao.

PRÉPARATIFS DE LA FÊTE NATIONALE

Le Président de la République estime que la fête nationale est un moment de communion et d'exaltation de notre vivre ensemble dans la paix et la solidarité. Il rappelle que le projet collectif pour un Sénégal souverain, juste et prospère, appelle en permanence au sursaut national, à la consolidation de la cohésion sociale et de l'Etat de droit ainsi qu'au renforcement d'une citoyenneté active et constructive pour le développement, avec la mobilisation de la jeunesse et des forces de défense et de sécurité.

C'est dans cet esprit d'engagement patriotique, selon le Chef de l'Etat, que le Sénégal va célébrer, le 04 avril 2026, le 46ème anniversaire de son accession à la souveraineté internationale, dont il présidera le Grand défilé civil et militaire à Thiès, en présence de l'ensemble des corps constitués. Ainsi, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de veiller au bon déroulement des festivités, défilés et célébrations, à Thiès et dans les autres régions du Sénégal, avec la participation des populations, des élèves et de toutes les forces vives de la Nation.

SUIVI DE LA DÉCISION DU JURY D'APPEL DE LA CAF CONCERNANT LE TITRE DE CHAMPION D'AFRIQUE DU SÉNÉGAL

Le Président de la République affirme que le Sénégal constate avec regret et indignation la décision du Jury d'Appel de la CAF retirant le titre de Champion d'Afrique 2025 à l'équipe nationale de Football. Face à cette décision inédite, il demande au Gouvernement, notamment au Ministre chargé des Sports, de prendre toutes les dispositions rapides et indiquées, avec la Fédération sénégalaise de Football, afin de déposer les recours appropriés devant le Tribunal arbitral du Sport.

AGENDA DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat informe le Conseil qu'il effectuera une visite officielle au Royaume d'Espagne, à l'invitation du Roi Felipe VI, du 24 au 26 mars 2026.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre a présenté sa communication sur les points suivants :

GESTION DURABLE DU SECTEUR DE L'EMPLOI

Pour le Premier Ministre, la gestion durable de l'emploi est essentielle dans la vie économique et sociale de la Nation, afin de garantir à chaque Sénégalais la possibilité d'accéder à un emploi décent et durable. Il a fait remarquer que le secteur de l'Emploi est confronté à des crises cycliques générées principalement par le problème d'insertion des demandeurs d'emplois. Il a mis en exergue le faible niveau de qualification des ressources humaines, découlant de l'insuffisance de l'offre du fait de la faiblesse des activités des entreprises et de la valorisation insuffisante de secteurs à fort potentiel, pourvoyeurs d'emploi.

Le Premier Ministre a également noté l'inadéquation entre la formation et l'emploi, la faible employabilité, l'inefficacité du dispositif de financement, d'encadrement et d'accompagnement et les contraintes liées au Code du Travail.

Il évoque les mesures prises par le Gouvernement, en initiant un processus inclusif d'élaboration d'une Politique nationale de l'Emploi, qui prendra en compte la rationalisation des structures de gouvernance, et en renforçant la Convention nationale État-Employeurs ainsi que les dispositions sur l'apprentissage et la formation duale.

Au demeurant, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre le Pacte de Stabilité sociale, outre la signature du décret portant Statut général des fonctionnaires des Collectivités territoriales ainsi que celui fixant le montant de l'indemnité forfaitaire accordée aux agents non-fonctionnaires des collectivités territoriales. A cela s'ajoute la généralisation de l'indemnité de logement.

Le Premier Ministre a estimé que le renouveau de l'emploi sera porté par le développement des filières stratégiques, la relance des travaux de réalisation d'infrastructures, la mise en place des agropoles et le développement du tissu industriel. Dans ce cadre, le Gouvernement s'emploiera, notamment, à la finalisation et à l'adoption de la loi d'orientation sur l'emploi, à la réforme du Code du Travail et de la Sécurité sociale, à l'évaluation et au renforcement organisationnel et financier de la Convention nationale État-Employeurs et à la rationalisation des structures en charge de la promotion de l'emploi.

Le Premier Ministre a aussi annoncé le renforcement du lien emploi et formation, la mutualisation et l'optimisation des structures, interventions et ressources, la mise en place d'une grande coalition pour l'emploi, le développement de l'emploi local dans les pôles territoires, la mise en place de projets de travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

Il a, enfin, indiqué le renforcement des Pôles Emploi et la mise en place des Centres d'Initiatives pour l'Emploi local (CIEL) au niveau de chaque département, ainsi que des Missions locales pour l'Emploi et l'Entrepreneuriat au niveau de chaque commune.

REDRESSEMENT DE LA COMPAGNIE AIR SÉNÉGAL

Le Premier Ministre a rappelé des décisions arrêtées lors du Conseil interministériel du

O3 avril 2025, sur la base desquelles a été élaboré le plan d'urgence de redressement global comprenant la reconstitution des fonds propres, la recapitalisation, le refinancement et la réalisation d'un audit financier et organisationnel complet.

Suite à la réunion qu'il a présidée le lundi 16 mars 2026, en présence des ministres concernés, il a annoncé les décisions qu'il a prises avant de réaffirmer la ferme volonté du Gouvernement de soutenir Air Sénégal SA et AIBD SA, dans leur redressement et leur repositionnement durable au cœur de la stratégie nationale du transport aérien.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES

• Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a fait une communication sur la réforme de troisième génération du service public de l'eau.

• Le Ministre de l'Environnement et de la Transition écologique a fait une communication sur l'organisation du 6ème Congrès mondial des Aires marines protégées.

• Le Ministre de l'Industrie et du Commerce a fait une communication sur la situation du marché et la commercialisation de l'arachide.

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports a fait une communication sur la préparation de la Semaine nationale de la Jeunesse, édition 2026.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté le projet de décret fixant les modalités relatives au découpage et à la nomenclature des blocs du bassin sédimentaire du Sénégal.

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Au titre du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

• **Monsieur Cyprien DIENE**, Instituteur, matricule de solde n° 519 112/K, précédemment Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Sesséne, Département de Mbour, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Jaxaay, Département de Keur Massar, en -remplacement de Monsieur Kany Balla DOUMBIA, appelé à d'autres fonctions.

Au titre du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :

• **Monsieur Insa SECK**, Enseignant-Chercheur, matricule de solde n° 107 487/E, est nommé Directeur de l'Institut supérieur d'Enseignement professionnel (ISEP) de Mbacké.

Au titre du Ministère de l'Éducation nationale :

• **Madame Maïmouna Soude SOUARE**, Inspectrice de l'Enseignement élémentaire, matricule de solde n° 631 504/E, est nommée Secrétaire général de la Commission nationale pour l'Unesco, en remplacement de Monsieur Aliou LY, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

• **Monsieur Mansor FALL**, Professeur de l'Enseignement secondaire, matricule de solde n° 637 272/M, précédemment Proviseur du Lycée de Dahra, est nommé Directeur des Equipements scolaires, en remplacement de Monsieur Abdoulaye SY.

Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique

• **Madame Bineta Diabel Bâ MBACKE**, titulaire d'un Doctorat en Médecine et d'un Master en Administration des Services de Santé, précédemment Directeur de l'Hôpital Ndamatou de Touba, est nommée Directeur du Centre Hospitalier National Cheikh Ahmadoul Khadim de Touba, en remplacement de Monsieur Mouhamadou Moustapha SOURANG, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

• **Monsieur Ibrahima Tito TAMBA**, titulaire d'un Doctorat en Médecine et d'un Master en Administration des Services de Santé, est nommé Directeur de l'Hôpital Ndamatou de Touba, en remplacement de Madame Bineta Diabel Bâ MBACKE, appelée à d'autres fonctions ;

• **Monsieur Moustapha DIEDHIOU**, Médecin Anesthésiste Réanimateur, Maître de Conférences Agrégé, est nommé Directeur du Service d'Assistance Médicale d'Urgence (SAMU), en remplacement de Monsieur Abdallah WADE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

• **Monsieur Fallou NIANG**, titulaire d'un Doctorat en Médecine et d'un Master en Administration des Services de Santé, précédemment Directeur du Centre Hospitalier Régional de Kolda, est nommé Directeur général des Établissements de Santé, en remplacement de Madame Fatou Mbaye SYLLA ;

• **Monsieur Makha DANFAKHA**, titulaire d'un Doctorat en Médecine et d'un Master en Santé Publique, est nommé Directeur du Centre Hospitalier Régional de Kolda, en remplacement de Monsieur Fallou NIANG, appelé à d'autres fonctions ;

• **Monsieur Abdou SARR**, titulaire d'un Doctorat en Médecine et d'un Master en Économie de la santé, est nommée Directeur du Centre Hospitalier National d'Enfants Albert Royer de Dakar, en remplacement de Madame Issa Tall DIOP ;

• **Monsieur Alassane TALL**, titulaire d'un Doctorat en Médecine et d'un diplôme en Santé Publique, est nommé Directeur de l'Institut d'Hygiène sociale ex-Polyclinique, en remplacement de Monsieur Abdoulaye KANE ;

• **Madame Aissatou SOUGOU**, titulaire d'un diplôme de Doctorat en Pharmacie et d'un Master en Économie de la Santé et en Santé publique, est nommée Directeur Général de l'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP), en remplacement de Monsieur Alioune Ibnou Abou Talib DIOUF ;

• **Madame Fatou Bara NDIONE**, Ingénieure biomédicale, matricule de solde n° 613 850/E, est nommée Directeur des Équipements et de la Maintenance au Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, poste vacant ;

• **Madame Henriette Cécile DIOP**, titulaire d'un Doctorat en Médecine, Spécialiste en Santé publique, matricule de solde 713 134/G, est nommée Inspecteur technique de la Santé au Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique ;

• **Monsieur El Hadji Magatte SECK**, titulaire d'un Doctorat en Médecine, Gestionnaire des Services de Santé, matricule de solde n° 609 547/G, est nommé Inspecteur technique de la Santé au Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique.

Au titre du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme

• **Monsieur Ousmane SANE**, Diplômé en Informatique de Gestion, est nommé Président du Conseil d'Administration du Grand Théâtre national Doudou Ndiaye Coumba Rose, en remplacement de Monsieur Landing Mbessane SECK.

Marie Rose Khady Fatou FAYE
Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
Chargée des Relations avec les Institutions,
Porte-parole du Gouvernement